

En cas de besoin,
vous pourrez contacter
le centre de gestion par
courrier, par mail mais
aussi directement
par téléphone !



POUR UN SÉJOUR EN
TOUTE TRANQUILLITÉ !

CONTACT

Plus d'infos
sur notre site



 Zone D'activité ACTIBURO
93 rue Parmentier
59650 Villedieu d'Ascq

 03 20 30 74 12

 contact@assur-travel.fr



Quatuor
Courtage

ASSURANCE ANNULATION

Inclus COVID 19 et épidémies

www.quatuor-courtage.fr

NOS GARANTIES



Annulation toutes causes



Interruption de séjour



Arrivée tardive

Nos garanties annulation couvrent

Le remboursement de votre location pour :

- Motif médical y compris le COVID-19, accident grave, hospitalisation ou décès (pour vous-même, votre conjoint et vos enfants).
- Les assurés désignés comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ.
- Nos garanties interviennent aussi pour tous vos cas imprévus comme :
 - Les complications de grossesse.
 - Convocation à un examen de rattrapage.
 - Votre licenciement économique ou mutation professionnelle ou obtention d'un emploi.
 - La suppression ou modification de la date de vos congés payés par votre employeur.
 - Dommages graves à votre véhicule survenant dans les 48 heures précédant le départ.
 - Le vol de vos papiers d'identité, dans les 4 jours précédant votre départ.

Nous ne couvrons pas

- Quarantaines et confinements généralisés
- Fermetures des frontières
- Fermetures administratives des établissements
- Etat d'urgence sanitaire

Nos garanties interruption de séjour couvrent

Les jours non consommés lors de votre séjour pour causes de retour anticipé :

- Au domicile en cas de dommage grave.
- Pour maladie grave d'un proche parent.
- Suite à un problème médical vous concernant.

La garantie arrivée tardive intervient

Les jours non consommés lors de votre séjour pour causes de retour anticipé :

- Problème sur la route retardant votre arrivée de 24h00 minimum, nous vous remboursons au prorata temporis.

Simple, pratique et connecté

Dès votre souscription auprès du camping, vous recevrez un email de confirmation. Vous aurez accès à votre bulletin d'adhésion ainsi qu'aux documents d'informations relatifs au contrat souscrit.



QUE FAIRE EN CAS D'ANNULATION ?



Avertissez

votre lieu de réservation de votre désistement, retard ou interruption



Contactez

l'assistance Assur-travel dans les 5 jours ouvrés suivant l'évènement

contact.gestion@assur-travel.fr
03 20 30 74 12



Vous êtes remboursé

sous 5 jours ouvrés une fois le dossier complété.



Quatuor
Courtage